

Statuts/Nouvelle répartition financière

S'emparer du débat sur la cotisation

Le débat sur les nouveaux statuts porte notamment sur la modification de la répartition financière entre les structures du parti. L'opinion de Jean-Louis Le Moing, trésorier national.

Pourquoi cette proposition de modifications des règles financières ?

JLLM : Je veux dire d'abord que je trouve très heureux qu'à l'occasion de la préparation de leur congrès, les communistes débattent de cette question qui est au cœur de notre bataille financière. La cotisation est en effet une question véritablement structurante pour notre Parti. Il y a dans la proposition de nouveaux statuts l'idée de faire évoluer la règle concernant l'attribution du produit des cotisations entre nos organisations afin de l'adapter aux réalités actuelles du Parti. Très longtemps c'est la règle des quatre quarts, entre cellules, sections, fédérations et direction nationale qui a prévalu. Cette règle faisait même parti de notre patrimoine et de notre langage commun. Pourquoi alors passer aux trois tiers: sections, fédérations, direction nationale? Ne dramatisons surtout pas cette question et partons des réalités: depuis plusieurs années la règle, de facto, est très généralement la moitié pour les sections, et un quart pour les fédérations et pour la direction nationale. Autre phénomène à noter, beaucoup de sections abandonnent à la fédération leur part de cotisation collectée par les associations départementales de financement. Là encore, ce phénomène correspond à une réalité tangible. La vie, l'état du parti ont fait que l'effort de mutualisation des moyens techniques et humains est le plus souvent supporté par les fédérations. C'est le cas pour les campagnes électorales, les sections n'étant pas habilitées à les financer. C'est encore très souvent la réalité pour les dépenses de communication, le salaire des permanents, la gestion du patrimoine...

Tu parles de mutualisation; peux-tu préciser ?

Pour la moitié, les ressources globales du parti sont constituées du reversement des élus. C'est un atout financier et politique d'importance, et c'est aussi une réalité atypique dans le paysage français qu'il convient de valoriser. Mais chaque médaille a son revers et cette situation génère, de fait, de grandes inégalités territoriales. Il y a des territoires entiers, et même des fédérations sans élus ou très peu d'élus

communistes. Et c'est le CN en premier lieu - et aussi les fédérations pour leur propre territoire - qui permet de mutualiser les moyens du parti. A titre d'information, la direction nationale contribue directement au budget de près de quarante fédérations et consacre une grande part de ses dépenses à l'activité communiste sur tout le territoire national. La règle des trois tiers doit pouvoir contribuer à maintenir et développer cette mission essentielle pour un parti tel que le nôtre.

Des organisations semblent pourtant redouter cette nouvelle règle ?

JLLM : S'il faut caler notre politique financière sur le paysage général, il faut comprendre aussi que la nouvelle règle des trois tiers pose des problèmes dans un certain nombre de sections. Dans certains cas, assez limités en nombre, des sections ont des locaux, du patrimoine, voire des permanents. Ces sections ont donc des besoins propres et leur part va certes passer de 50% à 33%. Mais voyons bien que la part de leur fédération augmentera, passant elle de 25 à 33%. Il faudra donc créer ou renforcer la mutualisation des moyens au niveau départemental, ce qui ne gênera en rien notre efficacité. Et surtout, nous avons tous ensemble à trouver des ressources nouvelles en renforçant le rendement de la cotisation, mais aussi celui de la souscription et du reversement de nos élus.

La question centrale de la bataille financière est en fait celle de la cotisation ?

JLLM : C'est en effet la mère des batailles, la question qui entraîne notre implantation, la souveraineté des communistes, leur mise en mouvement pour que nos idées progressent. Il nous faut politiser cette question de la cotisation, afficher de nouvelles ambitions en terme de nombre de communistes cotisants. Aujourd'hui, un peu plus de la moitié des adhérents cotisent. Et la situation est extrêmement hétérogène de ce point de vue d'une fédération à une autre, d'une section à une autre. Pour avancer il faut de la politique et de l'organisation, de l'opiniâtreté et de la méthode. Rendons visite aux camarades qui ne cotisent pas. L'expérience montre qu'ils sont d'accord pour cotiser, même modestement quand on leur remet leur carte. Nous devons agir également en relevant autant que faire se peut le niveau des cotisations et en utilisant le prélèvement automatique. La bataille pour la cotisation est une bataille politique liée à une conception du Parti et au chemin que nous choisissons pour le changement.

Propos recueillis par Gérard Streiff